



PRIÈRE

DIX HEURES

M. SCHULER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 212 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* BJORNSON, M. BOROTSIK, M. le *ministre* RONDEAU, M. DERKACH, M^{me} BRAUN, M. FAURSCHOU et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. M. JENNISSON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Formation des sages-femmes

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate n'a pas tenu sa promesse faite au cours des élections provinciales de 2007 d'améliorer la formation des sages-femmes au Manitoba bien qu'elles ont joué, à travers l'histoire, le rôle d'expertes au sein de leurs communautés en offrant aux femmes leurs connaissances, leurs compétences, leurs conseils et leur soutien pendant la grossesse, le travail et l'accouchement;

que sur le plan international, l'Organisation mondiale de la Santé reconnaît les sages-femmes comme étant des spécialistes en matière de naissance par voie naturelle;

que le gouvernement progressiste-conservateur a adopté la *Loi sur les sages-femmes* en 1997, laquelle a légalisé l'exercice de la profession de sage-femme à titre de profession réglementée au Manitoba grâce à la création de l'Ordre des sages-femmes du Manitoba;

que la demande en sages-femmes au Manitoba surpasse grandement les services qu'elles sont actuellement en mesure d'offrir;

que selon le Manitoba Midwifery Action Group, les offices régionaux de la santé qui offrent des services de sages-femmes sont forcés de refuser plus de la moitié des femmes en raison de la pénurie de sages-femmes;

qu'il y a moins de trois douzaines de sages-femmes praticiennes au Manitoba et que seulement six des onze offices régionaux de la santé de la province offrent des services de sages-femmes;

que le Programme d'enseignement de la profession de sage-femme à l'intention des Autochtones offert par le Collège universitaire du Nord est le seul programme de formation de sages-femmes en établissement au Manitoba;

que notre province nécessite un programme de formation de sages-femmes rattaché à une université ou à un collège dans le Sud du Manitoba;

que le gouvernement néo-démocrate a annulé un programme de sages-femmes conçu pour l'Université du Manitoba en 1999;

que le gouvernement néo-démocrate a peu fait pour augmenter le nombre de sages-femmes au Manitoba bien que la Société des obstétriciens et gynécologues prévoit que 34 % de ses membres prendront leur retraite d'ici cinq ans,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'établir un programme de formation de sages-femmes rattaché à une université ou à un collège à Winnipeg;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à reconnaître la demande croissante en sages-femmes et à envisager de permettre aux femmes de choisir le type de soins qu'elles aimeraient recevoir pendant leur grossesse, leur travail et leur accouchement.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER et M^{me} la *ministre* OSWALD interviennent. Il est convenu de modifier la proposition :

a) par substitution, au premier paragraphe, de ce qui suit :

que les sages-femmes, à travers l'histoire, ont joué le rôle d'expertes au sein de leurs communautés en offrant aux femmes leurs connaissances, leurs compétences, leurs conseils et leur soutien pendant la grossesse, le travail et l'accouchement;

b) par substitution, au troisième paragraphe, de ce qui suit :

que la *Loi sur les sages-femmes*, adoptée en 1997 et proclamée en 2000, a légalisé l'exercice de la profession de sage-femme à titre de profession réglementée au Manitoba grâce à la création de l'Ordre des sages-femmes du Manitoba;

c) par substitution, au neuvième paragraphe, de ce qui suit :

qu'un programme de formation de sages-femmes avait proposé pour 1999;

d) par substitution, au dixième paragraphe, de ce qui suit :

que le nombre de postes de sages-femmes subventionnés est passé de zéro en 2000 à 34 aujourd'hui dans les régions urbaines, rurales et du Nord du Manitoba,

Le débat se poursuit sur la version amendée de la motion principale.

M^{me} la *ministre* OSWALD, M^{mes} MITCHELSON et HOWARD, MM. GERRARD et EICHLER ainsi que M^{me} MARCELINO interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 15 déposé le 18 avril 2008. Ainsi, le jeudi 24 avril 2008, le vendredi 25 avril 2008 et le lundi 28 avril 2008, le budget du ministère de la Justice sera examiné dans la salle 254, à la place de celui du ministère de l'Infrastructure et des Transports.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 15 déposé le 18 avril 2008. Ainsi, le jeudi 24 avril 2008, le vendredi 25 avril 2008 et le lundi 28 avril 2008, le budget du ministère des Finances sera examiné dans la salle 255, à la place de celui du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/ The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information);*

(M. le *ministre* SELINGER)

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales/ The Crown Lands Amendment Act;*

(M. le *ministre* STRUTHERS)

(N° 210) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/ The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act.*

(M. GERRARD)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (D. Adelis, B. Edel, J. Edel et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (S. Bruce, C. Mendres, C. Wald et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (P. Brunen, R. Eastoe, Z. Zurba et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (S. Teigrob, H. Klassen, G. Froese et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement à envisager de remédier à la pénurie d'éducateurs de la petite enfance, en permettant aux garderies d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels et à envisager également de prévoir efficacement les besoins futurs des collectivités en croissance, de faire de l'établissement de services de garde viables et accessibles une priorité, de créer un organisme chargé de conseiller et de soutenir les conseils de bénévoles des garderies et de créer des listes d'attentes régionales centralisées permettant d'accéder aux places de garderies ainsi qu'à encourager tous les députés de l'Assemblée législative à envisager de participer plus étroitement aux activités des garderies de leur circonscription électorale. (D. Draho, D. Massinon, R. Peech et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* envisage de collaborer avec la Société des alcools du Manitoba afin de trouver d'autres solutions à la croissance des coûts administratifs et de revoir la décision d'augmenter de façon importante les droits de licence annuels et qu'il envisage de veiller à ce que les défis uniques auxquels font face les petites entreprises soient dorénavant mieux pris en considération. (C. A. Skanderberg, L. M. Johnson, C. Bette et autres)

M. MALOWAY, *vice-président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le lundi 28 novembre 2005;
- le mercredi 23 avril 2008.

Question à l'étude :

Le rapport du vérificateur général intitulé « A Review of Crown Corporations Council and Compliance Audits » et daté de mars 2004.

Composition du Comité :

Réunion du lundi 28 novembre 2005 :

- M. CALDWELL;
- M. CUMMINGS;
- M. HAWRANIK;
- M. MAGUIRE;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. MARTINDALE;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. REIMER (président);
- M. SANTOS;
- M. le *ministre* SELINGER.

Réunion du mercredi 23 avril 2008 :

- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRAUN;
- M. DERKACH (président);
- M^{me} HOWARD;
- M. JHA;
- M. LAMOUREUX;
- M. MAGUIRE;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. MARTINDALE;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 23 avril 2008 :

M^{me} Carol Bellringer, *vérificatrice générale*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport indiqué ci-après et l'a adopté sans modifications :

Le rapport du vérificateur général intitulé « A Review of Crown Corporations Council and Compliance Audits » et daté de mars 2004.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* BJORNSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

(Document parlementaire n^o 21)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met la députée de Minnedosa en garde quant à l'utilisation des mots « Premier's falsehoods ».

M^{me} ROWAT se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} SELBY, MM. CULLEN et JHA ainsi que M^{mes} DRIEDGER et HOWARD font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les magasins de vin de spécialité à Brandon sera examinée le jeudi 1^{er} mai 2008.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 18 heures et convient de les poursuivre le vendredi 25 avril 2008 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 31 le vendredi 25 avril 2008, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke